Compte rendu de l'Assemblée Générale de la SHMESP
Centre Malher (9, rue Malher, 75004 Paris)
10.11.2018

Absents excusés : Laurent Albaret ; Marie-France Auzépy ; Carole Avignon ; Alexandra Beauchamp ; Edina Bozoky ; Frédéric Boutoulle ; Michelle Bubenicek ; Laurence Buchholzer ; Olivier Canteaut ; Danielle Courtemanche ; Élisabeth Crouzet-Pavan ; Florent Cygler ; Jean Pierre Delumeau ; Christiane Deluz ; Patrick Demouy ; Nicolas Drocourt ; Laurent Feller ; Joseph Gauthier ; Gérard Giuliato ; Thomas Granier ; Rolf Große ; Marie-Clotilde Hubert ; Emmanuel Huertas ; Laurence Jean-Marie ; Jean-Philippe Juchs ; Élisabeth Lalou ; Véronique Lamazou-Duplan ; Christelle Loubet ; Laurent Macé ; Eliana Magnani ; Florian Mazel ; François Menant ; Charles Mériaux ; Sophie Métivier ; Françoise Michaud-Fréjaville ; Pascal Montaubin ; Piroska Nagy ; Sylvain Parent ; Thierry Pécout ; Pierre Racine ; Daniel Russo ; Alain Saint-Denis ; Matthieu Scherman ; Sumi Shimahara ; Andreas Sohn ; Jean-Yves Tilliette ; Éric Vallet ; Jean Verdon ; Nicolas Weill-Parot.

L'Assemblée générale est ouverte à 10h14, devant 85 participants, par un mot du président qui adresse ses remerciements à l'ensemble des participants. Il présente également Mathieu Eychenne (MCF à l'Université Paris-Diderot), qui vient d'être élu par le Comité comme nouveau membre du Bureau de la SHMESP, à la fonction de responsable adjoint à la communication numérique. Dominique Valérian rappelle ensuite le déroulement de cette assemblée générale, dont les travaux seront concentrés dans la matinée, avant de laisser place l'après-midi à une table ronde consacrée à « la visibilité des études médiévales ».

Vie de la Société

Le président évoque la **mémoire** de nos collègues disparus au cours de l'année écoulée :

Georges Comet fut un ancien élève de Georges Duby, professeur émérite à l'Université d'Aix-Marseille et membre du laboratoire Telemme. Depuis sa thèse publiée en 1992 sur *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales*, ses travaux sur les aspects matériels des grandes productions agricoles françaises et méditerranéennes ont ouvert l'histoire des techniques et des campagnes médiévales à des problématiques nouvelles, grâce à une approche pluridisciplinaire associant, sur la longue durée, histoire, archéologie, iconographie et anthropologie.

Joseph Avril était Directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste d'histoire religieuse, sa thèse avait porté sur *Le Gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers* (1984), et il avait édité plusieurs volumes des *Statuts synodaux français du XIII^e^ siècle*, dont le dernier était paru en 2011.

Jean Jolivet était Directeur d'étude honoraire à l'EPHE, spécialiste de philosophie médiévale et arabisant. Ses travaux ont porté à la fois sur les mondes chrétiens et musulmans, depuis sa thèse sur les *Arts du langage et théologie chez Abélard* et sa thèse complémentaire sur *L'Intellect selon al-Kindi.* Il avait notamment dirigé de 1976 à 1992 l'équipe d'Histoire des sciences et de la philosophie arabes (CNRS/EPHE), et codirigé la collection « Études de philosophie médiévale » chez Vrin.

Jean Flori avait consacré sa thèse d'État aux origines de la chevalerie dont est issu l'ouvrage *L'Idéologie du glaive. Préhistoire de la chevalerie*, paru chez Droz en 1983. Directeur de recherche au CESCM de Poitiers, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur la chevalerie, mais aussi sur l'eschatologie, les croisades et, plus largement, les relations avec l'Islam et les idéologies guerrières aux XIe et XIIe siècles.

Alain Ducellier fut Professeur à l'Université de Toulouse le Mirail. Il avait soutenu en 1976 sous la direction de Paul Lemerle sa thèse de doctorat d'État sur « La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age » et s'était imposé comme un spécialiste de l'histoire byzantine et méditerranéenne. Il a publié une quarantaine de volumes sur Byzance, les Balkans et la zone adriatique et collaboré pendant une douzaine d'années avec Michel Balard à la direction d'un Groupement de Recherches du CNRS sur le thème de la colonisation au Moyen Âge.
Une minute de silence est observée.

En raison d'élections ou de mouvements au sein des établissements universitaires, un représentant a dû être remplacé au sein du **Comité**, de même qu'un siège vacant à l'issue de la dernière assemblée devait être pourvu. Les deux nouveaux candidats au Comité sont : Claire Angotti (Université de Reims-Champagne-Ardennes) et Mathieu Eychenne (Université Paris-Diderot). Les candidatures sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

Le secrétaire général présente ensuite les **nouveaux membres** sociétaires, associés et associés temporaires de la société :

Sociétaires

Professeurs
Bruno Dumézil (Université Paris-Sorbonne) ; Thomas Granier (Université de Montpellier – Paul-Valéry) ; Sylvie Joye (Université de Lorraine, Nancy) ; Joseph Morsel (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; Emmanuelle Santinelli (Université Polytechnique Hauts-de-France, Valencienne) ; Claire Soussen-Max (Université du Littoral-Boulogne-sur-Mer) ; Ilaria Taddei (Université de Grenoble – Alpes) ; Valérie Toureille (Université de Cergy-Pontoise) ; Mathias Tranchant (Université de Bretagne Sud – Lorient) ; Dominique Valérian (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; Jean-Pierre van Staevel (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; Ludovic Viallet (Université de Clermont – Auvergne)

Maîtres de conférences
Élise Baillieul (Université de Lille) ; Aude-Marie Certin (Université de Haute-Alsace, Mulhouse) ; Mathieu Eychenne (Université Paris-Diderot) ; Esther Garel (Université de Strasbourg) ; Catherine Kikuchi (Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines) ; François Otchakovsky-Laurens (Université Paris-Diderot) ; Matthieu Scherman (Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

CNRS
Charles de Miramon (DR / EHESS – Groupe d'Anthropologie Scolastique) ; Judith Kogel (DR / IRHT – UPR 841) ; Flavia Ruani (CR / IRHT – UPR 841) ; Thibault Cardon (CR / CRAHAM (Caen) – UMR 6273) ; Joseph Gauthier (CR / Chrono-Environnement (Besançon) – UMR 6249) ; Amélie Chekroun (CR / IREMAM (Aix) – UMR 7310).

EPHE
Stéphane Péquignot (DE/EPHE)

Membres associés

Susan BOYTON, Professor of Historical Musicology à la Columbia University (New York, USA), membre du bureau de l'American Musicological Society, spécialiste de liturgie et de musique monastiques dans l'Occident médiéval. Elle dirige actuellement l'Institute for Ideas and Imagination basé au Columbia Global Center de Paris. Parrainage de Laurent Morelle et Alexis Grélois.

Catherine BREUX-DELMAS, conservatrice à la Bibliothèque de la Sorbonne, chargée des collections d'histoire médiévale et moderne. Parrainage Aude Mairey et Dominique Valérian.

Jean-Vincent JOURD'HEUIL, docteur en histoire et professeur dans l'enseignement secondaire, chercheur associé au LEM-CERCOR (Laboratoire d'Étude sur les Monothéisme – UMR 8584) ; Thèse soutenue en 2010 à l'Université de Bourgogne, « *La mort et la sépulture des évêques des provinces ecclésiastiques de Lyon, Reims, Rouen et Sens du XI^e^ au XV^e^ siècle*) (s. dir. Vincent Tabbagh). Parrainage d'Anne Massoni et Thierry Pécout.

Patrick MONJOU, docteur en histoire et professeur dans l'enseignement secondaire, chercheur associé au LEM (Laboratoire d'Étude sur les Monothéisme – UMR 8584) ; Thèse soutenue en 2008 à l'Université de Provence, « La vulgarisation théologique du XIII^e^ au XVI^e^ siècles d'après le *Compendium theologicae veritatis* de Hugues Ripelin de Strasbourg » (s. dir. Claude Carozzi). Parrainage Martin Aurell et Thomas Granier.

Élodie PAPIN, docteur en histoire et membre associée au laboratoire TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés – CNRS FRE 2015) ; Thèse soutenue en 2018 en cotutelle à l'Université d'Angers et à la Swansea University, « *L'aristocratie laïque du Glamorgan et l'abbaye de Margam, 1147-1283 »* (s. dir. de Thomas Deswarte et Daniel Power). Parrainage de Thomas Deswarte et Carole Avignon.

Philippe TRÉLAT, docteur en histoire et chercheur associé au GRHIS (Université de Rouen) ; Thèse soutenue en 2009 à l'Université de Rouen, « *Nicosie, une capitale de l'Orient latin, société, économie et espace urbain (1192-1474)* » (s. dir. Gilles Grivaud). Parrainage d'Élisabeth Lalou et Alexis Grélois.

Laura VIAUT, docteur en histoire du droit altimédiéval et ATER en histoire du droit à l'Université de Limoges ; Thèse soutenue en 2018, « Les mécanismes de gestion des conflits dans l'espace aquitain au haut Moyen Âge (VIII^e^-XII^e^ siècle) » (s. dir. Jacques Péricard). Parrainage d'Anne Massoni et Alexandra Beauchamp.

Membres associés temporaires

David BARDEY, agrégé d'histoire, doctorant contractuel et chargé de cours à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté ; Thèse s. dir. Bruno Lemesle et Xavier Hélary, « Le

gouvernement des derniers ducs capétiens de Bourgogne (1272-1361) ». Parrainage de Bruno Lemesle et Martine Clouzot.

Chloé BONNET, doctorante à l'Université de Perpignan Via Domitia et membre de la Casa de Velázquez ; Thèse s. dir. Claude Denjean, « *Femmes juives, gestion des affaires et transmission des valeurs (Couronne d'Aragon, XIII^e^-XIV^e^ s.)* ». Parrainage d'Anne Mailloux et Claude Denjean.

Aurore DENMAT-LÉON, agrégée d'histoire, doctorante contractuelle (ENS-Ulm) avec mission d'enseignement à Sorbonne-Université ; Thèse s. dir. Élisabeth Crouzet-Pavan, « Administrer en comptant : les miseurs dans les villes bretonnes à la fin du Moyen Âge ». Parrainage d'Élisabeth Crouzet-Pavan et François Menant.

Guilhem DORANDEU, doctorant contractuel avec mission d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Thèse s. dir. Laurent Feller et Annliese Nef, « Écrire et sceller la domination normande en Italie du Sud (XI^e^-XII^e^ siècles) ». Parrainage de Laurent Feller et Annliese Nef.

Aurore DROUHIN, doctorante à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté ; Thèse s. dir. Bruno Lemesle et Marc C. Schurr, « Le prieuré de Jully-les-Nonnains : vie politique, économique et religieuse des moniales ». Parrainage de Bruno Lemesle et Arnaud Fossier.

Simon HASDENTEUFEL, agrégé d'histoire, doctorant contractuel avec mission d'enseignement à Sorbonne-Université ; Thèse s. dir. Élisabeth Crouzet-Pavan, « Pratiques, langages et conceptions du pouvoir chez les seigneurs latins de Romanie (1204-1430) ». Parrainage d'Élisabeth Crouzet-Pavan et Philippe Sénac.

Sarah MAUGIN, doctorante contractuelle avec mission d'enseignement à l'Université de Perpignan Via Domitia ; Thèse s. dir. Claude Denjean, « Maîtres juifs en Roussillon et Catalogne (1370-1430) ». Parrainage Claire Soussen et Jean-Michel Matz.

Romain SAGUER, doctorant et chargé de cours à l'Université de Perpignan Via Domitia ; Thèse s. dir. Claude Denjean, « Le patrimoine royal des souverains d'Aragon de la maison de Barcelone dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne (XIV^e^-XV^e^ s.). Gestion par les administrateurs de la Procuration royale et évolution du patrimoine royal sous les règnes de Pierre IV le Cérémonieux, Jean I^er^ et Martin I^er^ d'Aragon ». Parrainage d'Alexandra Beauchamp et Aymat Catafau.

Gleb SCHMIDT, doctorant contractuel à l'Université de Lorraine ; Thèse s. dir. Cédric Giraud, « L'*Elucidarium* d'Honorius Augustodunensis : la réception d'un manuel théologique dans l'Occident latin (XII^e^-XV^e^ siècle). Parrainage de Cédric Giraud et Frédérique Lachaud.

Chloé TARDIVEL, doctorante contractuelle avec charge d'enseignement à l'Université Paris-Diderot ; Thèse s. dir. Didier Lett, « *Paroles blessantes. Genre, identités sociales et violence verbale dans l'Italie communale (Bologne, XV^e^ siècle)* ». Parrainage de Didier Lett et François Otchakovsky-Laurens.

Marie-Emmanuelle TORRES, doctorante et chargée de cours à Aix-Marseille Université ; Thèse s. dir. Élisabeth Malamut, « Musique et pouvoir à Byzance, pour une approche du

paysage sonore byzantin. VIe-XVe s. ». Parrainage d'Élisabeth Malamut et Jean-Baptiste Delzant.

Le **rapport financier** est ensuite présenté par le trésorier qui le commente. On relève une inversion de la courbe des cotisations pour l'année 2018, avec une légère augmentation : on dénombre ainsi 450 cotisants à la date du 10 novembre, contre 424 pour l'année 2017. Il est également précisé que le déficit de 2017 est lié au fait que les inscriptions pour le congrès de Jérusalem ont été encaissées pour 8 000 € par anticipation dès décembre 2016. Le montant un peu plus élevé des bourses pour le congrès de Jérusalem est également à prendre en compte. Conformément à l'article 6 du règlement intérieur, deux commissaires aux comptes avaient été désignés dès l'assemblée du congrès de printemps : Emmanuelle Tixier du Mesnil et Emmanuel Grélois.

Bilan financier
Exercice 2017

• Bilan global :

Dépenses	**22835,43**	**Recettes**	**13018,04**
Congrès • *dont subvention au CRFJ* • *dont bourses Jérusalem*	14207,07 *9225,00* *3200,00*	Cotisations, annuaires, frais de port de l'annuaire	4354,38
Publications (Arras)	2659,40	Inscriptions Jérusalem (fin)	5951,00
Bureau	1542,59	Intérêts bancaires	261,68
Bourses IMC Leeds	750,00	Subvention IMC	2450,98
MAIF	327,81		
Rencontres de Blois	175,20		
Annuaire	2639,68		
Commission docteurs sans poste	117,39		
Frais bancaires	326,29		
Site internet, Simple Mail	90,00	**Déficit**	**9817,39**

• Soldes des comptes :

	1er janvier 2017	31 décembre 2017
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	6792,39	1204,26
Compte courant La Banque Postale Paris	5506,14	1015,20
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	34891,24	35152,92

Il est proposé que le **tarif de la cotisation 2019** reste inchangé, soit 25€ pour les sociétaires et membres associés et 20€ pour les membres associés temporaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
Le trésorier rappelle que, pour le paiement des cotisations, les membres de la société sont invités à privilégier un virement bancaire, par rapport aux chèques.

- Paiement par virement bancaire :
  Nom : Société des Historiens Médiévistes
  Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France
  Agence : Paris-Pernety
  IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145
  BIC : CEPAFRPP751
  Veuillez impérativement indiquer vos nom et prénom dans le message accompagnant le virement, ainsi que « cotisation + année(s) concernée(s) » afin que votre versement puisse être identifié sur les relevés de compte.

- Paiement par chèque :
  Ordre : SHMESP ou Société des Historiens Médiévistes
  À adresser à Stéphane Péquignot, École pratique des hautes études, 45-47 rue des Écoles 75005 Paris
  Dans le cas de chèques collectifs (par ailleurs très appréciés), merci de noter au dos de ceux-ci les noms des collègues cotisants.

Stéphane Péquignot rappelle que la SHMESP accorde dans la mesure de ses moyens des bourses d'un montant maximal de 300 € pour l'Europe et de 500 € pour le reste du monde aux membres de la SHMESP doctorants et docteurs sans poste souhaitant participer aux congrès internationaux (Leeds, Lleida, Kalamazoo, de la Medieval Academy of America...). La demande est à adresser à la SHMESP (secretariat@shmesp.fr), accompagnée d'un CV, d'un budget (incluant les dépenses et autres sources de financement provenant des laboratoires, écoles doctorales, etc.) et d'un document attestant de l'intervention au congrès (programme, attestation de l'organisateur de la session, etc.). Les demandes sont examinées trois fois l'an, fin septembre, fin janvier et fin mars. Priorité sera donnée aux candidat(e)s n'ayant pas encore bénéficié d'une bourse. Les remboursements interviendront sur présentation des factures et attestation de la participation effective au congrès.

Les deux commissaires reconnaissent la sincérité des comptes et donnent quitus aux trésoriers. Mis au vote de l'assemblée, l'approbation des comptes et le quitus aux trésoriers sont adoptés à l'unanimité.

Rapport moral

Dominique Valérian souligne que plusieurs actions de la SHMESP ont été entreprises avec le souci de coordonner nos efforts avec d'autres associations, ce qui prend du temps et n'aboutit pas toujours, mais demeure une condition pour peser dans les débats. L'AHCESR a notamment connu un changement de président, en la personne de Clément Thibaud, qui se montre ouvert à la discussion. Il en est de même de l'AHMUF qui est dorénavant présidée par Nicolas Le Roux et il en sera bientôt de même pour la SoPHAU. Avec l'APHG, la SHMESP a participé aux travaux de la commission du supérieur, s'est associée – ainsi que les autres associations d'historiens du supérieur – à la motion sur la réforme du bac et ParcourSup. L'APHG a par ailleurs pris l'initiative d'une motion sur les concours avec d'autres associations disciplinaires, mais qui n'a pas encore abouti et sera probablement remise à l'ordre du jour dans le cadre de la nouvelle Conférence des associations du secondaire.

Dominique Valérian évoque ensuite la question de la **bibliographie des questions de concours**, et notamment celle de la question d'histoire médiévale de l'agrégation interne qui a été publiée sur le site Internet d'*Historiens & Géographes* en accès limité aux seuls abonnés à la revue. Cette solution ne peut être considérée comme satisfaisante par la SHMESP car elle ne permet même pas aux collègues qui préparent les candidats aux concours d'accéder librement à cette ressource essentielle. Dominique Valérian espère que l'APHG reviendra sur cette pratique et s'engage, dans le cas contraire, à ce que la SHMESP diffuse d'elle-même les bibliographies de concours sur son site Internet. Franck Collard, président de l'APHG, souligne que la mise à disposition des bibliographies de concours peut être un rôle des bibliothèques universitaires, notamment par le biais des portails en ligne dont bénéficient les étudiants inscrits dans ces bibliothèques. Catherine Breux-Delmas précise que l'APHG ne donne pas le droit de diffuser cette bibliographie à la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne. Claire Soussen, auteure de la bibliographie, précise qu'elle l'a rédigée pour aider les collègues, pas pour qu'elle soit réservée. Elle s'étonne d'ailleurs des pratiques de la revue *Historiens & Géographes* qui ne l'a pas prévenue des conditions de publication, notamment de la publication tronquée. Franck Collard rappelle qu'il existe des contraintes lourdes pour la publication de ces bibliographies et qu'un effort des collègues qui les consultent n'est pas illégitime. Michel Kaplan s'étonne à son tour du procédé adopté par l'APHG, notamment si les auteurs des bibliographies n'ont pas été prévenus, et à plus forte raison s'il n'y a pas de contrat signé : l'APHG a une mission de service public incompatible avec ce procédé. Selon Georges Sideris, au niveau de l'APHG Île-de-France, il y a des débats forts en interne, la vraie question étant de stimuler l'adhésion des jeunes. Dominique Valérian conclut sur le fait que la discussion doit avancer avant la publication des bibliographies des prochaines questions à l'agrégation externe, qu'il s'agit d'un service public et que, s'il le faut, une position commune des associations d'historiens du supérieur pour une publication ouverte peut être envisagée.

Dominique Valérian fait ensuite un bref compte rendu de l'assemblée générale des sociétés savantes qui a eu lieu le 6 septembre 2018. Il souligne l'existence de nombreuses convergences, y compris avec les sciences dures, sur les questions d'éthique de la recherche, sur la place de la parole des savants face à d'autres discours, et sur le doctorat. La création d'une liste de diffusion des responsables de sociétés savantes académiques de France a été entreprise pour faciliter des actions communes.

Annick Peters-Custot prend ensuite la parole pour revenir sur les actions menées par la commission en charge de la question des **docteurs sans poste dans le supérieur**. Elle rappelle l'historique du travail de la commission, ainsi que les problèmes soulevés par le questionnaire qui avait été diffusé. Quatre types d'action avaient alors été envisagés pour répondre aux attentes formulées :

1/ Une plus large ouverture de la SHMESP aux collègues exerçant dans le secondaire. Une modification du règlement intérieur a donc été adoptée permettant aux docteurs employés hors enseignement supérieur d'être membres associés (permanents). Conséquence immédiate, cette année voit une augmentation de demandes ; il faut donc continuer à faire connaître la SHMESP et ses actions auprès de ces docteurs sans postes. Une seconde réponse de la SHMESP fut de créer une nouvelle fonction au sein du bureau chargée de la veille sur les postes et la diffusion des informations relatives aux emplois scientifiques. Mathieu Eychenne, élu à cette charge, prend la parole pour présenter sa

mission : un travail de collecte des informations, destiné à améliorer la diffusion en touchant les personnes qui sont concernées. Annick Peters-Custot reprend ensuite la parole pour indiquer qu'un vademecum pour les doctorants en fin de thèse et les jeunes docteurs a été élaboré, avec la collaboration de Fanny Madeline et Amélie De las Heras, et qu'il est accessible sur le site de la SHMESP (http://www.shmesp.fr/spip.php?article688).

2/ La question de l'accès aux bibliothèques universitaires avait également été posé – en notamment l'accès à leurs abonnements –, et constitue une difficulté pour ces docteurs sans poste. Grâce à l'action menée avec la SoPHAU, et les contributions d'Isabelle Guyot-Bachy et de Thierry Kouamé – qui sont remerciés –, la BIS a pris la décision, à partir de 2019, de s'ouvrir aux docteurs, sans limitation de durée, sur simple présentation du diplôme de thèse. Il s'agit d'un exemple, à faire valoir auprès des autres bibliothèques universitaires pour obtenir la même chose. Les membres du comité sont donc invités, en fonction des situations locales, à soutenir cette initiative : la SHMESP peut éventuellement adresser une lettre à quelques BU importantes (Lyon, Aix, Toulouse, Bordeaux, Lille, Strasbourg, etc.)

3/ La question de l'insertion et de la visibilité des docteurs sans poste au sein des laboratoires avait également été soulevée. Nous incitons les laboratoires à mener une politique de suivi des docteurs, ce qui est de la responsabilité des directeurs de laboratoire. Tant que ces docteurs restent actifs et peuvent apporter au laboratoire – notamment sur les questions d'articulation avec le secondaire, la participation aux activités – il convient d'être souple et patient, et garder le contact. Nous sommes par ailleurs en mesure de confirmer que les comptages bibliométriques de l'HCERES ne pénalisent pas un plus grand nombre d'associés, qui ne sont de toute façon pas pris en compte. Il est donc possible de les inscrire sans faire baisser – dans le pire des cas – le taux de publication du laboratoire.

Julie Claustre intervient pour souligner que la question bibliométrique n'est pas tant liée à l'HCERES, qu'à la question de la répartition des financements au sein des universités, où le nombre de chercheurs associés sert de biais de compétition entre laboratoires. Aude Mairey rappelle que dans certaines universités, comme dans l'HCERES, les chercheurs associés ne sont pas du tout comptés. Christine Barralis évoque le fait qu'à l'Université de Lorraine, ils sont pleinement intégrés, signent un contrat de chercheur associé qui leur donne des droits. Jean-Claude Cheynet souligne que les chercheurs associés sont une catégorie mixte (étrangers, collègues membres ailleurs, etc.) : il faudrait que cette catégorie des docteurs soit mieux définie dans son rapport aux institutions.

4/ Avec les trois autres associations d'historiens du supérieur, des démarches ont été entreprises auprès du Ministère de l'Éducation nationale, mais sont restées sans réponse tant du cabinet du ministre que de la DEGESCO, qui viennent d'être relancés.

Franck Collard précise que l'APHG a obtenu des rendez-vous au Ministère, et que s'ils ont été écoutés, cela n'a eu aucun effet concret. Dominique Valérian souligne qu'en revanche, Thierry Coulhon, conseiller auprès du Président de la République, a montré un intérêt sur ces questions lors de l'entrevue à l'Élysée qui a eu lieu en mai, notamment au sujet des post-doc internationaux (cf. Compte rendu de la réunion). Notons, en définitive, qu'il existe de très grandes disparités selon les rectorats et les établissements : il n'est pas forcément judicieux pour les doctorants et docteurs de demander les académies franciliennes qui sont les plus dures à accorder des mises en disponibilité. On note cependant une certaine efficacité des recours (en mobilisant différents leviers), il ne faut donc pas hésiter en cas de refus. Certaines académies acceptent d'enregistrer très en amont une candidature à un contrat doctoral, postdoctoral ou d'ATER, et d'attendre (dans des limites raisonnables) les réponses.

Dominique Valérian évoque ensuit un deuxième chantier inauguré par la SHMESP relatif à la **visibilité des études médiévales** auprès du grand public. Ce sera le sujet de la table-ronde organisée cet après-midi et animée par Aude Mairey. Deux actions de la SHMESP sur le sujet sont à évoquer :

1/ Deux tables rondes ont été co-organisées par la SHMESP, à l'occasion des Rendez-vous de l'histoire de Blois, qui ont eu un grand succès : une sur « histoire et bande-dessinée » (avec la SoPHAU), l'autre sur « Les images dans l'Islam » (avec le GIS MOMM).

2/ À l'occasion de l'assemblée générale des sociétés savantes, le président du Comité national français de géographie a présenté l'évènement de la Nuit de la Géographie, créée en 2017, devenue européenne dès 2018, et qui connaît un très grand succès. Ce type d'événement s'inspire de la fête de la science, des journées du patrimoine et de l'archéologie. Les quatre associations d'historiens proposent donc de créer une Nuit de l'histoire, à l'horizon du printemps 2020. Il s'agira de solliciter des initiatives locales – avec organisations et financements locaux –, des laboratoires, musées, archives, régionales de l'APHG, etc. Un comité scientifique, représentant les quatre associations d'historiens, sera mis en place pour filtrer scientifiquement qui participe et ainsi éviter des dérapages, et donner une visibilité à nos associations auprès des médias et des pouvoirs publics. Dominique Valérian sollicite donc le vote de l'assemblée sur le principe de cette organisation.

Georges Sideris revient sur le succès populaire de cette nuit de la géographie. Geneviève Bührer-Thierry demande qui finance et organise. Dominique Valérian répond que cela se fera au niveau local, et que les organisateurs assureront le financement. Christine Baralis demande comment on fait pour empêcher que d'autres n'utilisent la « marque ». Dominique Valérian répond qu'il est prévu un dépôt de marque et de logo, nécessitant un petit financement. Simon Hasdenteufel évoque la possibilité que ce soit aussi l'occasion d'un dialogue avec des vulgarisateurs. Michel Balard rappelle qu'il est important de définir annuellement un thème sur lequel on pourrait réfléchir, et de s'appuyer sur le réseau des sociétés savantes et notamment les fédérations qui peuvent être le moteur de l'organisation locale de ces Nuits de l'histoire. Dominique Valérian confirme que l'on peut envisager un thème annuel (comme à Blois). Corine Leveleux rappelle qu'une Nuit du droit existe, qui fut antérieure à celle de la géographie. Marie-Anne Polo de Beaulieu évoque également l'existence du festival Bobines et Parchemins du film historique.

Vote sur l'organisation d'une Nuit de l'histoire au printemps 2020 : la proposition est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

La SHMESP a été sollicitée par les **Archives nationales** qui souhaitent étendre leur comité des usagers aux représentants des associations d'historiens. Une réunion a eu lieu en mai à cet effet. Boris Bove a accepté de représenter les médiévistes au sein de ce comité.

Dominique Valérian rappelle ensuite l'existence de la **bibliographie en ligne** de la SHMESP et son utilité. Il invite une nouvelle fois chacun à s'en servir et à y entrer ses références. Celle-ci doit connaître dans les semaines à venir des modifications techniques : chacun est invité à faire remonter auprès de Grégory Combalbert les soucis rencontrés sur ce point. Il faudra par ailleurs réfléchir à l'avenir de cette bibliographie.

Une première réunion a eu lieu avec Souad Ayada, présidente du **Conseil Supérieur des Programmes**, qui a reçu Dominique Valérian et Catherine Grandjean

(SoPHAU). La proposition d'arrêter le programme de seconde avant la Révolution a été présentée, ainsi que plusieurs propositions de thèmes transversaux pour les histoires antique et médiévale. Lors d'une deuxième réunion, une présentation orale des programmes a été réalisé par Jérôme Grondeux (IG), puis le projet a fuité et a été diffusé par le SNES. On relève une diminution de la part du Moyen Âge et de l'Antiquité en seconde d'environ 1/3 (de 15/17h à 10/12h) et leur faible place en Première pour les options. Des propositions ont été envoyées aux quatre pilotes du groupe d'élaboration des projets de programme ainsi qu'aux membres du CSP, mais la version finale qui vient d'être publiée en ligne ne montre aucun changement sauf, très ponctuel, pour le programme de spécialité en première. Cette consultation fut donc de la poudre aux yeux. Notons enfin que la programme de spécialité « Humanités, littérature philosophie » prévoit des enseignements par d'autres enseignants que les historiens (lettres classiques notamment) et centrés sur la parole, ce qui provoque également l'inquiétude de la SoPHAU. Une consultation est en ligne du 5 au 20 novembre, proposant des questions fermées et questions libres sur les points forts/faibles des projets de programmes, rendant possible les remarques, suggestions ou pistes d'amélioration. Nous appelons chacun à répondre à ce questionnaire pour défendre l'Histoire médiévale (en Seconde et en spécialité en Première), même s'il est à craindre que ce soit encore un artifice. Un message sera envoyé avec le lien dès après l'assemblée générale.

Franck Collard évoque la réception, le 21 novembre, de l'APHG par le CSP. Le message porté par l'APHG est identique, y compris de la part des contemporanéistes, sur le fait qu'il n'est pas normal que la place de l'Antiquité et le Moyen Âge diminue.

Claude Gauvard intervient pour insister sur le fait que le programme du primaire est aussi une catastrophe – des pans entiers de l'histoire disparaissent dans un récit construit autour de grandes figures – et qu'il ne peut pas être séparé du secondaire. Il faut faire savoir à l'opinion publique que nous ne sommes pas d'accord grâce à une tribune dans la presse.

Une réunion a eu lieu avec Isabelle Heullant-Donat, présidente de l'**agrégation externe**, le 8 novembre dernier. Cédric Giraud entre au jury pour la question de Hors-Programme. Le texte de cadrage de la nouvelle question devrait être rendu public vers la fin du mois de février. L'idée est que le sujet de l'agrégation soit également traitable au CAPES.

Joël Chandelier prend ensuite la parole pour présenter une proposition d'**enquête sur les Masters en histoire médiévale**. L'enquête a trois objectifs : 1/ recenser ce qui existe, notamment car certaines universités ne font pas apparaître explicitement de fléchage « Histoire médiévale » dans certains de leurs Master ; 2/ recenser le nombre des étudiants en Master d'Histoire médiévale ; 3/ faire la promotion de ces Masters en prenant exemple sur quelques parcours. Les membres du comité recevront prochainement un questionnaire, afin de pouvoir, à partir des réponses, rendre disponible sur le site de la SHMESP une liste des masters – avec une description de quelques lignes – destinée à devenir un annuaire à l'adresse des étudiants. Les réponses au questionnaire permettront également d'estimer le chiffre global des étudiants qui font de master recherche en histoire médiévale. Enfin, cela permettra de mettre en exergue quelques étudiants ayant fait un Master en histoire médiévale et qui ont eu ensuite des parcours intéressants, et que nous solliciterons pour des entretiens ou témoignages vidéo.

Véronique Gazeau ajoute qu'il faut préciser que l'on entend alors le master comme une étape. Anne-Marie Helvetius rapporte l'existence d'une rumeur selon laquelle il n'y a plus de débouchés aujourd'hui à l'issue du master, notamment en raison du phénomène de professionnalisation : pour y répondre, il faudra donc que l'enquête soit attentive à l'évolution dans le temps des débouchés et aux dates de soutenance des masters recensés.

Rapport CoNRS (par Marie-Laure Derat)

La section 32 compte désormais un directeur adjoint scientifique, en la personne de Stéphane Bourdin (qui a également en charge la section 31).
Le concours 2018 a vu la mise en place d'une fusion des grades de chargés de recherche. La section recrute désormais des chargés de recherche classe normale (CRCN), sans distinguer entre CR1 et CR2. Dans le cadre de cette réforme, la direction du CNRS a insisté sur le fait que les sections devaient continuer de recruter des candidats juniors, en dépit de la disparition du statut CR2. L'année 2018 a donc été une année de transition, qui visait à la fois à s'adapter à la fusion des grades, sans que les candidats les plus jeunes ne soient pénalisés et sans que les candidats séniors ne soient oubliés.
Huit postes ont été mis au concours en 2018, dont 4 coloriages :

- Genre, corps, sexualités dans l'Antiquité
- Orient chrétien : textes et manuscrits
- Histoire et archéologie du monde phénico-punique
- Paysages, environnement et ressources naturelles au Moyen Âge

189 candidats ont déposé un dossier, 86 ont été auditionnés. Le premier coloriage n'a pas été pourvu. La section a par ailleurs été attentive à la parité parmi les candidats reçus. Les annales du concours 2017, 2018 seront mis en ligne sur le site du comité national avant le prochain concours.
Pour l'année 2019, le nombre de postes au concours au CNRS devrait baisser de manière globale (250 postes pour 2019 contre 300 en 2018). La section 32 a cependant fait savoir qu'elle connaissait encore des départs massifs à la retraite, qu'il est nécessaire de compenser par des recrutements. Les derniers arbitrages ne sont pas connus à ce jour.
En ce qui concerne les délégations, le principe est toujours le même : l'octroi des délégations est un jeu entre les universités et la politique de site du CNRS dans lequel le classement opéré par la section compte finalement assez peu.

Marie Bouhaïk et Thomas Deswarte insistent sur le fait que le CoNRS est devenu impuissant en matière de postes au CNRS. Il semble que le nombre soit cependant amené à être maintenu. Il existe aussi des délégations, autour d'une vingtaine, qu'il ne faut pas hésiter à demander.

Rapport CNU (Élodie Lecuppre-Desjardin et Julie Claustre)

Les trois sessions du CNU se sont tenues en février, en mai et en septembre 2018.
La composition du bureau reste la même que l'an dernier. Le comité est présidé par Sylvie Crogiez-Pétrequin, vice-présidé pour le rang A par Élodie Lecuppre-Desjardin, pour le rang B par Julie Claustre, et Nicolas Kyriakidis assume le rôle d'assesseur rang B.

- **Session des qualifications et des CRCT (29 janvier - 2 février 2018).**

Pour la première fois, les opérations ont été dématérialisées, à ceci près que les candidats pouvaient envoyer leur thèse ou HDR par courrier traditionnel si elles excédaient le volume autorisé par l'interface. Dans cette nouvelle configuration, le ministère s'est chargé, grâce au recrutement de vacataires, d'effectuer un premier tri et d'examiner la recevabilité des candidatures, plus particulièrement la présence du diplôme et du rapport de soutenance complet. Cela n'a pas empêché la section de constater, dans de rares cas, que des dossiers déclarés recevables ne l'étaient pas. De manière générale, cette session a donc été marquée par l'adaptation des candidats et des rapporteurs à cette dématérialisation. La disparition du CV dans le dossier de candidature a également compliqué la tâche des rapporteurs. C'est la raison pour laquelle, la section exigera de nouveau le CV pour la prochaine session de qualification.

La 21e section a reçu **340 dossiers** - ce qui constitue un chiffre en augmentation par rapport à 2017 (308 dossiers), dont **293 dossiers de MCF** hors Museum (contre 261 l'an dernier) et **47 PR** (chiffre stable par rapport en 2017). On constate donc une nouvelle augmentation des MCF avec un nombre important de demandes de requalification : **64 demandes de requalification de MCF**, dont 2 dossiers non transmis, 2 irrecevables et seulement 3 non qualifiés.

La 21e section s'est inscrite dans la suite de celle qui l'avait précédée, avec la même logique de sélection. Les dossiers rejetés l'ont été parce qu'ils ont été jugés :

- hors section
- irrecevables (i.e. ne répondant pas aux critères du ministère- cette sélection a été essentiellement faite par le ministère cette année)
- non examinés (i.e. ne répondant pas aux critères de la section hérités de la commission précédente)
- non qualifiés.

Élodie Lecuppre-Desjardin ne rappelle pas les critères d'évaluations demeurés identiques et renvoie au bilan/présentation de 2016.
Les résultats pour la session 2018 sont les suivants :

- **293 dossiers de MCF** (dont 17 hors section, 25 non examinés, 6 irrecevables et 24 non transmis) : **177 dossiers ont été qualifiés**
- **47 dossiers de PR** (dont 1 hors-section, 2 non examinés, 2 irrecevables, 4 non transmis) : **30 dossiers ont été qualifiés.**

Session de qualification aux fonctions d'Enseignant-Chercheur- 21 section CNU (30 janvier-3 février 2017)

340 dossiers			
47 PR		**293MCF** (dont 11 Hors Section)	
30 qualifiés		**177 qualifiés**	
Histoire ancienne	Histoire médiévale	Histoire ancienne	Histoire médiévale
21	9	96	81

En ce qui concerne les CRCT, pour la première fois, l'examen des candidatures s'est passé à la suite de la session de qualification, en hiver donc et non au printemps. Cette décision a été prise pour permettre aux universités d'anticiper le remplacement des bénéficiaires. 4 CRCT au total pouvaient être accordés. Nous avons reçu les candidatures de 12 MCF et de 5 PR. **3 CRCT** ont été attribués à des **MCF**, tous 3 médiévistes et 1 pour un PR antiquisant. Nous rappelons que les dossiers doivent être soignés, précis et ne sauraient être des copies de dossiers de promotion.

- **Session des promotions (22-24 mai 2018)**

En ce qui concerne les MCF, sur les 31 candidats à la HC, 12 ont été promus (6 en médiévale, 6 en ancienne). Cette année un nouvel échelon a été créé permettant à des MCF, stagnant au dernier échelon, d'évoluer vers la classe exceptionnelle. Sur les 39 promouvables à l'EX (nouvel échelon créé en 2017), 16 candidats ont envoyé leur dossier, 10 ont été promus (6 en médiévale et 4 en ancienne).

Du côté des PR, il faut simplement souligner que les dossiers vers la classe exceptionnelle 1 et 2 étaient plus nombreux en histoire ancienne qu'en médiévale.

PROMOTIONS	
Professeurs	
2 Ex2 10 dossiers	2 antiquisants **0 médiéviste**
5 Ex1 20 dossiers	3 antiquisants **2 médiévistes**
6 C1 30 dossiers	3 antiquisants **3 médiévistes**
Maîtres de conférences	
12 HC 31dossiers	6 antiquisants **6 médiévistes**
10 Classe Ex. 16 dossiers	4 antiquisants 6 médiévistes

- **Session des PEDR et suivi de carrière (6-7 septembre 2018)**

À la différence des années précédentes, le contingentement A B C pour l'attribution de la PEDR s'est fait par corps, les candidatures des MCF étant traitées par conséquent indépendamment de celles des PR :

- 30 candidatures MCF ont été reçues (+10 par rapport à l'année précédente), donc 6 A, 9 B, 15 C et D.
- 57 dossiers de PR ont été reçus, donc 11 A, 17 B et 29 C et D.

Dans un souci de clarté, nous rappelons que :

1) le contingentement est une règle nationale, ministérielle (20% de A, 30% de B, 50% de C)
2) le CNU n'émet qu'un avis consultatif et que ce sont les universités qui décident de suivre ou non l'avis du CNU et d'attribuer ou non la prime.

3) Les lettres attribuées correspondent aux évaluations suivantes : A : De la plus grande qualité ; B : Satisfait pleinement aux critères; C : Doit être consolidé en vue d'une prime; D : Irrecevable;
4) La lettre finale n'est pas une synthèse des 4 lettres attribuées pour évaluer respectivement les **P**ublications, l'**E**ncadrement, la **D**iffusion, les **R**esponsabilités. Elle s'adapte à l'effet de cohorte pour faire émerger les meilleurs dossiers. Ainsi, un collègue peut très bien recevoir 2 A et 2 B et se retrouver en C, ce qui doit être considéré non comme une sanction, mais comme un simple effet mathématique, si pénible soit-il.
5) Les critères valorisés par la section sont, dans l'ordre, les publications, les responsabilités, l'encadrement et la diffusion. Au sujet des publications, la production d'une monographie scientifique ou l'édition d'ouvrages scientifiques collectifs pèse évidemment dans l'évaluation.

Comme l'an passé, la politique du CNU pour l'attribution des PEDR, comme pour les promotions et les CRCT a été de privilégier **la qualité des dossiers** sans tenir compte des disciplines (Moyen Âge, Ancienne, Archéologie, Histoire, Histoire de l'Art) et en pondérant par l'ancienneté dans le grade en ce qui concerne les promotions. Là aussi, tous les dossiers font l'objet d'une double évaluation. Les PR n'étant évalués que par des collègues de rang A.

Les résultats de cette année sont les suivants :

PEDR

57 PR		30 MCF	
Histoire ancienne	Histoire médiévale	Histoire ancienne	Histoire médiévale
29 dossiers	28 dossiers	17 dossiers	13 dossiers
4A	7A	3A	3A
8B	9B	5B	4B

Suivi de carrière

La section n'a pas varié de position ; elle siège, examine les dossiers transmis (4 cette année), pour vérifier que des difficultés particulières n'y sont pas évoquées, mais elle est fondamentalement opposée à la procédure telle qu'elle est prévue, c'est-à-dire une évaluation récurrente obligatoire des collègues sans contrepartie pour les établissements ni le ministère.

Avenir des docteurs

Le Décret n° 2018-793 du 14 septembre 2018 institue à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037403946&dateTexte=&categorieLie n=id

Christine Barralis demande la ventilation entre histoire et archéologie. Élodie Lecuppre-Desjardin répond qu'il y avait 83 MCF en archéologie pour la 21e section. Anne-Marie Helvetius demande la proportion hommes/femmes : Élodie Lecuppre-Desjardin répond 125 hommes (76% qualifiés), 145 femmes en MCF (80% qualifiées).

Vie de la Société – Annuaire 2019

Antoine Destemberg revient sur une question déjà abordée lors de l'assemblée générale de l'année précédente et qui, bien qu'ayant alors fait naitre des discussions au sein de l'assemblée, n'avait abouti à aucune prise de décision : la conservation au sein de l'annuaire des collègues qui ne cotisent plus depuis plusieurs années. La mise en forme d'un annuaire révisé est en effet prévue pour 2019 et il faut un mandat clair au secrétariat général pour procéder à cette réactualisation. Trois solutions sont soumises :

1/ considérant qu'il s'agit de l'annuaire d'une association et qu'en tant que tel son rôle est de faire apparaître ses membres actifs, les non-cotisants seront retirés de l'annuaire.

2/ considérant qu'il est un annuaire de tous les médiévistes, qui a son utilité s'il est aussi complet que possible, qu'il est aussi une vitrine de la médiévistique française, les non-cotisants sont maintenus.

3/ une position intermédiaire consisterait à distinguer d'un côté les titulaires (pour lesquels une certaine exhaustivité de la représentation des médiévistes est souhaitable) qui seraient maintenus dans l'annuaire même en cas de défaut de cotisation, et de l'autre les associés (temporaires ou permanents) et retraités, que l'on pourrait retirer en cas de non-paiement durable de la cotisation.

Philippe Jansen s'interroge sur le délai de trois ans de non-cotisation pour être radié de l'annuaire : ne peut-on envisager deux rééditions de l'annuaire sans cotisation ? Sylvie Denoix soutient que l'annuaire est un outil de travail et que par conséquent tout le monde doit y être. Michel Balard invite à ce qu'un message soit envoyé demandant de payer pour figurer dans l'annuaire. Jacques Paviot propose que les non-cotisants soient uniquement conservés dans la liste finale des laboratoires mais n'aient plus de fiche individuelle. Claude Gauvard rappelle qu'au départ l'annuaire était le reflet d'une société qui était toute petite, jusqu'au début des années 90. Il y a désormais beaucoup de monde, et il faut sans doute restreindre celui-ci à ceux qui cotisent. Il faudra adresser aux titulaires une lettre claire expliquant ce choix. Quant aux associés, s'ils ne paient pas ils ne devraient pas être dans l'annuaire.

Dominique Valérian propose de distinguer associés et titulaires, avec une suppression de l'annuaire seulement des associés après trois ans de non-cotisation. Corinne Leveleux trouve la distinction entre titulaires et associés injustifiée, car cela pourrait renforcer le sentiment de certains associés d'être des membres de seconde catégorie de la SHMESP, quand certains sont titulaires de leur poste mais dans d'autres disciplines, participent aux assemblées et cotisent. Une majorité semble se dégager pour que cette distinction soit effacée des propositions. Le débat s'engage également sur la durée de non cotisation prise en compte et, sur le modèle d'autres associations, retient la barrière de trois années.

Après discussions, deux propositions sont mises au vote :

- Proposition A : maintien des non cotisants dans l'annuaire (14 pour) ;

- Proposition B : suppression des non-cotisants après un délai de 3 ans avec relances (55 pour) ;
- 8 abstentions.

L'Assemblée générale se prononce donc à la majorité pour la suppression des non-cotisants – quel que soit leur statut – de l'annuaire du la SHMESP, après un délai de 3 années sans cotisation, et après relance.

Présentation du dispositif Collex

Catherine Breux-Delmas, conservatrice à la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, chargée des collections d'histoire médiévale et moderne, présente le nouveau dispositif Collex qui remplace les CADIST. Alors que la BIS était CADIST en Histoire médiévale et moderne, en Sciences de l'Antiquité et en Géographie depuis 2008, la période 2014-2016 a vu la disparition de la moitié de la subvention CADIST fléchée, pour laisser la place à des subventions sur projet (achat de documentation électronique pérenne comme l'*Encyclopédie de l'Islam*, la *Patrologie Latine* et les *Acta sanctorum*). À partir de 2017, la création du GIS Collex-Persée et lancement d'AAMI a permis de désigner les bibliothèques délégataires et associées, puis dans un 2e temps les bibliothèques labellisées. Dans ce contexte la BIS fut désignée bibliothèque délégataire en Histoire, en Philosophie, en Géographie et en Sciences de l'Antiquité en collaboration avec la Bibliothèque nationale Universitaire de Strasbourg.

Plusieurs actions sont lancées dans ce cadre (http://www.collex.eu/category/programmes/) dont la question de la conservation partagée ou des Plans de conservation partagée (PCP) : CollEx-Persée s'appuie en particulier sur le CTLes pour soutenir la montée en puissance des plans de conservation partagées (PCP) disciplinaires des périodiques, qui permettent de garantir aux chercheurs l'accès à des collections de revues complètes et dans le meilleur état possible, sur site dans des bibliothèques de conservation ou à distance par la fourniture de documents, tout en permettant aux autres établissements partenaires du PCP de libérer l'espace nécessaire au développement de leurs collections, ou de le réaffecter à d'autres fonctions lorsqu'ils passent au « tout numérique ». Les objectifs sont multiples :

- faire baisser les coûts de conservation des documents en évitant de conserver une multitude d'exemplaires d'un même titre répartis dans plusieurs établissements sans constituer de collection complète
- libérer les magasins en permettant un gain de place pour les accroissements à venir ou la réaffectation d'espaces
- assurer sur le long terme de façon rationnelle et dans de bonnes conditions la conservation d'un nombre limité de collections pour chacun des titres ;
- garantir un accès aisé aux collections de périodiques concernées en termes de fourniture de documents ;
- favoriser le passage au « tout électronique » pour les établissements qui ne sont pas pôles de conservation dans la mesure où l'archivage pérenne (papier) est assuré par le pôle de conservation.

Dans ce cadre, un Plan de conservation en Histoire a été institué, piloté par la BIS et le CTLes. Devant l'ampleur des collections de revues en Histoire et le potentiel nombre d'établissements concernés, il a été décidé de commencer par l'Histoire médiévale et plus précisément par les Études médiévales. Cela se traduit par la constitution d'un corpus de **254 titres** qui embrassent la civilisation médiévale dans son ensemble dans un domaine

où l'approche pluridisciplinaire sur le Moyen Âge est de plus en plus affirmée : revues d'histoire médiévale tout d'abord, revues spécialisées en art et archéologie médiévale, revues de philologie et sur la littérature médiévale latine, grecque ou en langues vernaculaires, revues d'histoire religieuse sur les ordres monastiques fondés au Moyen Age, revues couvrant le Moyen Age et la Renaissance. Ce corpus, encore perfectible, est visible dans le SUDOC par le dernier critère de recherche : PCP plan de conservation partagée en indiquant « PCMedieval ». La validation scientifique de la SHMESP serait une caution remarquable.

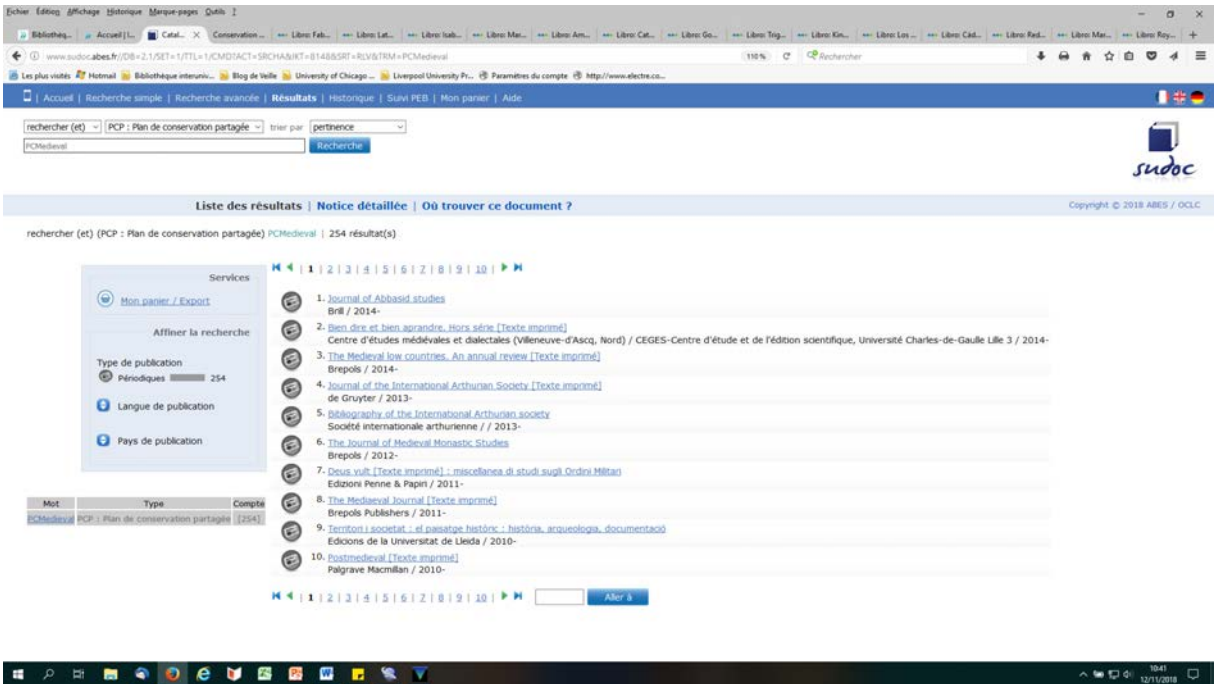

Il rassemble en 2018 les bibliothèques suivantes en plus de la BIS :

Le SCD de Poitiers
La bibliothèque de l'École des chartes
La Bibliothèque Sainte Geneviève
La Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg
Les bibliothèques de Lille SHS
La bibliothèque Diderot de Lyon
La bibliothèque Mazarine
La bibliothèque de l'IRHT tout récemment

Devraient le rejoindre prochainement : le SCD de Rennes 2, le SCD de Toulouse Jean Jaurès et le SCD de Caen.

L'objectif est de désigner une ou deux bibliothèques « pôle de conservation » pour le titre (1 en région parisienne, 1 en province). Les bibliothèques dans et hors PCP peuvent ensuite se considérer dédouanées de la conservation de la revue.

Vie de la Société – Cinquantenaire de la SHMESP

Dominique Valérian revient sur l'opportunité d'organiser un rendez-vous festif pour à l'occasion des 50 ans de la SHMESP, en octobre 2019, date anniversaire de dépôt des statuts. Il propose l'organisation d'une journée spéciale. Joël Chandelier propose que

l'après-midi de l'Assemblée générale soit consacrée à cet événement. Dominique Valérian répond qu'il apparaît difficile d'organiser cet événement l'après-midi de l'AG, car celle-ci sera largement occupée par le renouvellement du Bureau dont le mandat arrive à échéance à cette date. Il suggère éventuellement que ces festivités soient programmées le vendredi précédent l'AG d'automne 2019. Dominique Valérian demande donc mandat pour que le Bureau organise cette célébration, selon des modalités qui resteront à préciser. Après une mise au vote, une nette majorité souscrit au principe d'un tel rendez-vous.

Congrès et publications

Matthieu Arnoux prend la parole pour évoquer le fait que, pour la première fois depuis 1961, la France a été retenue pour le **Congrès international d'histoire économique**. Il s'agit d'un projet fédérant les laboratoires et universités françaises, porté par Liliane Hilaire Perez, sur le campus Condorcet : la thématique retenue est celle des « Ressources ». L'année dernière, ce congrès avait eu lieu au MIT, et avait accueilli plus de 1200 personnes. L'appel à sessions sera déposé vers 1er janvier 2019, avec terme avant l'été. Un deuxième appel aura lieu ensuite. Ce sont 140 à 160 sessions qui seront choisies, auxquelles s'ajoutent des sessions de posters. Le choix de la France fut fait dans l'espoir de faire revenir les représentants des périodes anciennes : un appel aux médiévistes s'impose, d'autant que leur absence avait été regrettée lors des congrès précédents.

Didier Panfili fait état des **publications des congrès de la SHMESP**, remercie les auteurs et les membres du conseil scientifique qui ont participé à l'élaboration du volume issu du congrès de Jérusalem, et rappelle – dans la perspective de la publication du congrès de Rennes – l'importance de la ponctualité des auteurs dans la restitution de leurs textes, en raison des fortes contraintes imposées par le calendrier de publication. Il revient ensuite sur la mise en ligne des volumes des congrès qui, en accord avec Éditions de la Sorbonne, seront hébergés par la plateforme Open Edition. Cela permettra de rendre accessible très rapidement les textes des nouveaux congrès, pour lecture en ligne ou en version Freemium pour les téléchargements.

Pierre Monnet présente le programme du futur **congrès de Francfort**, consacré à « La voix au Moyen Âge », qui se déroulera du 30 mai au 2 juin 2019. Il rappelle que c'est la deuxième fois que le congrès de la SHMESP se tiendra en Allemagne, après celui de Göttingen en 1999.

Claude Denjean expose ensuite sa proposition d'organiser le **congrès 2020 à Perpignan**, sur le thème « Définir les frontières au Moyen Âge », en présente l'argumentaire, ainsi que les éventuelles visites qui seront proposées à cette occasion. Une collaboration avec l'Université de Gérone est également envisageable. Philippe Jansen relève qu'il serait intéressant de faire un état de la question de la recherche sur les frontières, dans le cadre de l'argumentaire, car il s'agit d'un thème déjà abordé au sein de laboratoires, congrès, etc. La proposition est mise au vote de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

En l'absence d'Alain Marchandise (Président du Réseau des Médiévistes Belges de Langue Française – RMBLF), excusé, Michael Depreter (British Academy/University of Oxford) et Nicolas Ruffini (UVSQ/Université de Namur, Secrétaire du RMBLF) soumettent à l'assemblée la proposition portée par le RMBLF d'organiser le **congrès 2021 à Bruxelles**. Celui se déroulerait à l'Académie royale de Belgique, tout en bénéficiant des

soutiens institutionnels du FNRS, et des départements d'histoire des universités francophones belges (Université Libre de Bruxelles, Université Saint-Louis – Bruxelles, Université de Liège, Université catholique de Louvain et Université de Namur). Ce congrès traiterait du thème : « Modèles, réseaux et échanges curiaux au Moyen Âge ».

La cour a été, de longue date, l'un des terrains d'enquête favoris des écoles historiques française, allemande et américaine ; au milieu du siècle dernier, les travaux fondateurs de Norbert Elias et Ernst Kantorowicz contribuèrent – ils ne furent pas les seuls – à lui donner droit de cité dans la recherche universitaire. Depuis les années 1990, le sujet fait toutefois l'objet d'une attention et de problématisations renouvelées. Quelles que soient les périodes ou les régions envisagées – certes selon des modalités multiples et variées –, les systèmes curiaux offrent un creuset particulièrement propice à l'étude des sociétés médiévales, pour ne rien dire de leurs homologues antiques, modernes, voire contemporaines. Ils permettent en effet à la société de se structurer au plus près de celui qui en occupe, considère ou est considéré en occuper le centre – et il ne s'agit pas là uniquement des princes et souverains – et autour duquel s'imposent des bornes plus ou moins fixes, plus ou moins respectées. Les différences sociales, culturelles ou politiques s'y marquent ainsi souvent avec plus de vigueur qu'ailleurs, tout en y trouvant, sans que ce soit paradoxal, les canaux à même de les lisser et d'autoriser les échanges, les transferts et les influences mutuels. Lieu d'échanges, la cour reste aussi un lieu de distinction, que ce soit par les modes qui y émergent et en rayonnent ou par la perpétuelle mise en scène, du corps et des décors par exemple, qu'elle engendre.

À ce titre, le Réseau des Médiévistes belges de Langue française (RMBLF) invite la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (SHMESP) à se pencher avec lui sur ces questions, selon les approches complémentaires et interdisciplinaires qui font, à tous deux, leur marque de fabrique.

La cour sera ainsi abordée non seulement comme moyen de gouvernement, mais également comme lieu de production et de consommation – matérielle et culturelle –, comme creuset de réseaux de solidarités et de dépendances, comme société particulière réglée par des lois et des usages, aussi bien écrits qu'oraux, et enfin comme espace architectural et physique complexe. Autant de chantiers à aborder en faisant imploser les limites méthodologiques – notamment en tirant parti des nouvelles approches en matière d'analyse de réseaux –, géographiques – par-delà les « frontières » de l'Europe – et chronologiques – tant en remontant avant la « chute de l'Empire romain » qu'en embrassant l'époque des Grandes découvertes. Il ne s'agira pas, dès lors, de limiter l'analyse aux seules cours pontificales et royales. L'ambition sera aussi de traiter des espaces auliques de princes temporels, de dignitaires religieux, voire de sires de rang infra-comtal. Le thème choisi pour cette rencontre permettra à des chercheurs d'horizons divers de mener une réflexion commune autour de problématiques qui gagneront beaucoup du comparatisme et des questionnements croisés. L'objectif d'une telle approche est de favoriser l'émergence de modèles explicatifs de la nature et du développement des sociétés curiales du Moyen Âge.

Les interventions se structureront autour de trois axes complémentaires :

A. Gouverner par la cour

La cour est, en premier lieu, un espace de gouvernement. Si les leviers que celui-ci actionne ne sont pas tous situés dans l'espace aulique, ils n'y trouvent pas

moins leur source et, souvent, les personnes qui les manipulent. Plus encore, les dispositifs curiaux permettent au prince ou au seigneur d'exercer son pouvoir directement sur ceux qui y résident, ponctuellement ou de façon permanente. Cet entourage, en retour, fait le prince en se mettant à son service. Si l'histoire politique a déjà considérablement défriché ce terrain, il conviendra à l'occasion de cette rencontre de faire le point sur les apports de la recherche récente, d'une part, et, de l'autre, d'ouvrir le champ de la réflexion à d'autres approches et méthodologies.

B. Logistiques curiales : économie, culture, symboles

À l'échelle régionale, les cours ont toujours joué un rôle économique de premier plan. Les sièges épiscopaux mérovingiens et carolingiens, à l'instar des palais bourguignons des XIV^e^ et XV^e^ siècles, en sont des exemples bien connus qui pourront être comparés à d'autres cas d'espèce. Les systèmes de ravitaillement, les organisations commerciales qui en tiraient tout ou partie de leurs revenus, ou encore les produits qui y étaient consommés pourront être abordés lors de ce congrès. Plus largement, le caractère déterminant de la cour dans la santé, voire l'élan, économique d'une ville ou d'une région sera lui aussi interrogé. Ne se limitant pas à ces seuls aspects économiques, il conviendra d'évoquer les implications culturelles de la consommation de luxe et d'art, dans toutes ses formes, propre à cette société de la distinction qu'est la cour. Celle-ci engendre en effet des goûts esthétiques particuliers qu'il importera de mettre en lumière. Et ce d'autant plus que le nombre des potentiels clients et patrons qu'elle abrite en fait un point focal pour les artistes, qui s'efforcent d'y paraître et de s'y établir. Enfin, le lieu physique de la cour – tels les châteaux ou les palais, qu'ils soient possessions de seigneurs laïcs ou ecclésiastiques – sera lui aussi étudié, tant dans ses dimensions matérielles que symboliques.

C. La cour : une société, des réseaux

À l'image de toute société humaine, la cour connaît une organisation particulière, qui lui donne son aspect et structure son existence autant qu'elle l'assure. Plus que l'étude d'individualités, on se focalisera ici sur la façon dont celles-ci sont situées dans le vaste appareil, pratique et symbolique, des cours médiévales. L'apport de bases de données, qu'elles servent d'appui à une analyse prosopographique ou à une analyse de réseaux, se signale à cet égard par son importance capitale, tant elles contribuent à révéler combien des parcours personnels aident à la connaissance d'un système global. Outre ces structures « humaines » ou « sociales », on s'intéressera ici aux lois et usages – écrits, telles les ordonnances, ou oraux, observables de façon sans doute moins directe – qui structurent la société curiale. À ce titre, la religion, quelle qu'elle soit, s'est toujours trouvée insérée dans ce contexte particulier, pourtant traditionnellement associé au développement des vices. Nul ne l'ignore plus, le religieux joue en effet un rôle essentiel dans la construction des pouvoirs. Mais, au-delà du champ du politique, la cour n'en demeure pas moins aussi un lieu de prédication particulier, où évoluent des figures parfois aussi protéiformes et difficilement réductibles à un prototype que celle du confesseur du prince chrétien.

Une ébauche de programme des visites est ensuite présentée :

Jour 1 : visite du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique – 4500 manuscrits médiévaux, dont une part importante de l'ancienne Librairie des Ducs de Bourgogne.
Jour 2 : réception par les autorités bruxelloises (hôtel de ville de Bruxelles).
Jour 3 : banquet du congrès.
Jour 4 : sélection de sites remarquables situés dans ou en dehors de Bruxelles, à choisir parmi : Souterrains du palais du Coudenberg (Bruxelles, XV^{e}-XVI^{e} siècles) ; Maison d'Érasme (Bruxelles, XV^{e} siècle) ; Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles, dont sous-sols (Brabant Wallon, dès VII^{e} siècle) ; Ruines de l'abbaye cistercienne de Villers-la-Ville (Brabant Wallon, XII^{e}-XIII^{e} siècles) ; Château de Beersel (Brabant Flamand, XV^{e} siècle) ; Château de Gaasbeek (Brabant Flamand, XVI^{e} siècle) ; Visite de Malines, dont le Museum Hof van Busleyden (province d'Anvers, XVI^{e} siècle)...

Régine Le Jan demande si un congrès organisé par une association sœur à l'étranger est conforme aux statuts de la société. Joël Chandelier rappelle que la modification des statuts a justement conduit au retrait du terme « français » dans l'article 11 afin de permettre de telles organisations. La proposition est mise au vote de l'assemblée et adoptée à l'unanimité.

Dominique Valérian annonce qu'une proposition d'organisation du congrès 2022 a été déposée par Pierre Savy, au nom de l'École française de Rome, mais qui doit encore être confirmée. Il invite également l'ensemble des collègues à présenter des candidatures pour les prochains congrès.

Le président rappelle que, conformément à la nouvelle organisation voulue par le bureau, l'après-midi (14h30-16h30) sera consacré à une **table ronde**, organisée par Aude Mairey, sur le thème de la visibilité des études médiévales. Il insiste sur le fait que ce sujet avait été avancé, à l'occasion de l'assemblée générale de 2016, comme une priorité pour le mandat du Bureau de la SHMESP. Cela répond à une triple nécessité : 1/ Perpétuer une réflexion, ancienne, sur notre fonction sociale et sur l'articulation entre la production savante, l'enseignement universitaire et la transmission des avancées de la recherche à un plus large public. Cela répond à une forte demande d'histoire (notamment médiévale) par un public large ; 2/ Faire face à la nouveauté dans la diversification des supports de diffusion du savoir, avec internet, mais aussi la BD, l'image en général (chaînes YouTube), avec pour conséquence une réflexion à avoir sur notre positionnement vis-à-vis de la science participative (Wikipedia, YouTube, réseaux sociaux…). On note un faible investissement voire une certaine réticence des universitaires, malgré des évolutions (cf. table-ronde BD de Blois), qui pose problème quant à notre visibilité vis-à-vis du grand public ; 3/ Répondre à un problème plus politique, en lien avec la difficulté à se faire entendre des décideurs et des médias, car notre utilité comme médiévistes n'est pas comprise. Il y a donc urgence à avoir une plus grande visibilité pour pouvoir peser sur des décisions qui depuis trop longtemps se font sans nous, et qui touchent à la recherche et à l'enseignement.

L'Assemblée générale est levée à 13h40.

Table ronde « Visibilité des études médiévales »
Argumentaire

Animée par Aude Mairey, Directrice de recherche au CNRS, Vice-présidente de la SHMESP

William Blanc, journaliste et médiéviste, rédacteur en chef du site *Histoire & Images Médiévales*
Marc Bouiron, directeur scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
Ghislain Brunel, *directeur des publics,* Archives nationales
Franck Collard, président de l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie (APHG)
Jannic Durand, directeur du département des Objets d'art, Musée du Louvre

Le Moyen Âge est à la mode : il bénéficie toujours d'un important engouement du grand public pour plusieurs raisons, dont ne voici que quelques exemples.

Le « patrimoine » et sa conservation sont particulièrement appréciés par les Français comme le suggère, entre autres, le succès toujours croissant des « Journées du Patrimoine » organisées chaque année, mais aussi celui de nombreuses initiatives locales. Certes, cela ne concerne pas que l'époque médiévale, mais ses bâtiments et autres traces sont très nombreuses bien que, parfois, sujettes à des restaurations hâtives ou à des détournements problématiques. Si les musées, l'Inrap ou d'autres institutions culturelles, tant au niveau national que régional ou local, effectuent un travail essentiel, il n'en reste pas moins qu'une réflexion sur la notion même de « patrimoine médiéval » reste à poursuivre.

Un autre point remarquable est que le Moyen Âge est largement intégré dans la « culture pop », que ce soit par les jeux vidéo, le cinéma, les séries, la bande dessinée, les reconstitutions, etc.

De manière générale, les documentaires, article, livres, etc., sur le Moyen Âge abondent en direction du grand public et rencontrent la plupart du temps un succès estimable, de même que les conférences qui leur sont destinées (dans les universités ouvertes par exemple) tant au niveau local que régional, voire national. Le succès continu des Journées de Blois n'en constitue qu'un exemple marquant.

Dans ce contexte, se pose donc de manière brûlante la question de l'articulation entre les travaux académiques et savants des médiévistes professionnels – qu'ils soient historiens, archéologues, archivistes, etc. – et leur transmission à un public moins spécialisé.

En effet, la place du Moyen Âge dans les programmes scolaires du primaire, et encore plus du secondaire, reste très limitée (et est toujours menacée), ce qui pose la question très concrète, tout comme pour l'Antiquité, des conditions de sa transmission en lien, entre autres, avec la réforme annoncée des concours dont dépend pour une part la place des études anciennes et médiévales au sein de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la qualité des « produits culturels » destinés au grand public, quelle que soit la nature des médias les proposant (télévision, livres, web, réseaux sociaux…), varie grandement et ne laisse pas toujours de place aux médiévistes professionnels, au profit d'amateurs parfois peu compétents mais très visibles dans les médias.

Pire encore, les clichés négatifs sur le Moyen Âge (obscur, barbare…) continuent de pulluler, symbolisés notamment par l'adjectif péjoratif « moyenâgeux ». Le Moyen Âge fait également l'objet de récupérations parfois tendancieuses sur les plans politiques et idéologiques (parfois complotistes…).

La table ronde organisée par la SHMESP dans la seconde partie de son Assemblée générale (10 novembre 2018, 14h30-16h30) se propose donc de réfléchir tout autant aux arguments démontrant l'importance du Moyen Âge pour la compréhension et l'enrichissement de nos sociétés contemporaines – sans tomber dans l'écueil de l'argument axé sur « l'exemplarité historique », aux connotations trop moralisantes – qu'aux moyens de défendre et d'accroître la visibilité des études médiévales, toutes disciplines confondues (histoire, mais aussi histoire de l'art, archéologie, archivistique, muséologie, etc.), et aux enjeux et difficultés de cette transmission du savoir académique vers un public large.

Compte rendu

Dominique Valérian ouvre la table ronde : un des objectifs du mandat du bureau de la société est d'améliorer la visibilité des études médiévales, en tenant compte d'un certain nombre de problèmes portant sur la transmission au-delà de nos cercles ; sur les évolutions liées, notamment, à l'émergence de nouveaux supports (il ne s'agit pas seulement d'Internet même si ce dernier reste même essentiel) ; sur notre positionnement en dehors du cadre académique qui ne peut pas se limiter à des complaintes sur les amateurs ignorants. La question de l'articulation entre la production du savoir universitaire et des autres formes de connaissances et aussi de notre ressort, d'où notre indispensable participation à ces nouveaux médias. Cette visibilité du MA est aussi la nôtre en tant qu'association ; or, elle a considérablement diminué et nous sommes devenus totalement inaudibles.

Aude Mairey mène ensuite la discussion, en commençant par la notion de patrimoine :

- Jannic Durand : c'est un héritage dont nous avons la responsabilité et que l'on est censé transmettre aux générations futures. Il y a aussi une définition du mot impliquant la notion de richesse. Et même si médiatisation il y a, il est nécessaire de prendre conscience de son importance à un moment où il est quelque fois bien malmené…

- Ghislain Brunel : théoriquement, le patrimoine regroupe toutes les archives existantes, en gros du Moyen Âge à aujourd'hui. C'est une notion très large puisque les archives sont en train de se constituer. Le concept d'archive définitive relève de l'historique. Mais la notion a été élargie au vivant et à l'actuel, puisque cela deviendra du patrimoine. Ce n'est pas spécifiquement médiéval mais, par les archives, on voit l'émergence du fonctionnement des familles, des institutions… La notion d'archive vivante est donc importante.

- Marc Bouiron : pour l'archéologie, par définition, tout est patrimoine mais on ne sait pas ce que l'on va trouver. Et sa particularité est d'aller des origines à nos jours. Se pose d'ailleurs le problème de l'archéologie préventive : le lieu de fouille est détruit, on en conserve les données scientifiques ainsi que le mobilier qui vient s'ajouter à un patrimoine collectif.

- Franck Collard : si l'on passe du patrimoine matériel au patrimoine immatériel, on en vient inévitablement aux « documents patrimoniaux » présents dans les manuels scolaires. Autant ils sont assez bien identifiés pour la période contemporaine, autant il y

a une évolution des docs pour notre période par rapport à l'historiographie. Une étude serait assez intéressante à faire sur la nature de ces documents.

- William Blanc : le principal problème est celui de la définition. Par expérience – il a travaillé cinq ans à Provins comme guide conférencier – pour certains pouvoirs publics, notre « patrimoine » n'est qu'une source de richesse comme le suggèrent par exemple les fêtes de Provins dont le slogan est « Voyage en dehors du temps ». Le patrimoine est un bien public et doit rester public. Et Provins est devenu une sorte de Disneyland.

- Dominique Valérian : N'a-t-on pas besoin d'en passer par là ?

- William Blanc : Le médiévalisme est préférable : il est plus fructueux pour amener les gens vers le sujet. L'imagerie spectaculaire doit être utilisée mais pour être déconstruite.

- Annick Peters-Custot : Comment fonctionne cette logique de la privatisation à Provins ?

- William Blanc : Les collectivités territoriales ont externalisé l'organisation des manifestations, ce qui a conduit à une dépréciation du statut de guide-conférencier. Il existe désormais une licence professionnelle où l'approche comptable est la plus importante… Or, les guides-conférenciers ont un vrai rôle à jouer face à un public qui n'a aucune connaissance historique.

- Marc Bouiron : les archéologues expliquent eux-mêmes les vestiges et restent donc dans un cadre scientifique. Les chantiers sont parfois ouverts au public de manière ponctuelle (par exemple dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie), mais dans ce cas les archéologues insistent sur l'importance de la relativisation des découvertes, sur lesquelles on peut ne pas donner un regard complètement figé au moment de la fouille.

- Annick Peters-Custot : Qu'en est-il pour les fouilles qui ne relèvent pas de l'INRAP. ?

- Marc Bouiron : Il y a des opérateurs privés, mais la valorisation est une des missions de l'établissement et une de ses composantes de service public. C'est à peu près pareil pour les archéologues des collectivités qui doivent rendre des comptes aux citoyens. Ils ont un devoir d'explication. Par rapport à la médiatisation actuelle du terme, c'est peut-être un écran de fumée, mais au moins, on reparle de patrimoine.

- Marylin Nicoud : Lors d'un conseil scientifique de la région IDF il y a quelques années, on lui a ri au nez lorsqu'elle a parlé de patrimoine. Les historiens ont donc un peu trop abandonné le patrimoine aux archéologues.

- Marc Bouiron : L'Inrap intervient de manière plus forte grâce à la loi sur l'archéologie préventive. Il peut porter un discours de connaissance qui va selon lui au-delà de l'archéologie. Il y aurait moyen de faire des choses plus larges.

- Franck Collard : Mais faut-il vraiment passer par l'argument « retombées sociétales », voire « marchandisation » (il donne l'exemple de l'étude sur les puces, les poux et autres parasites…) ?

- William Blanc : En un sens, les sociétés de reconstitutions sont plus agréables que les fêtes de Provins car il y a des gens parfois très pointus sur lesquels il faut s'appuyer [NB. : on compte environ 1000 fêtes médiévales par an…].

- Jannic Durand : Il y a aussi une contradiction pour les musées par rapport à la médiation. Un grand écart est à négocier entre des gens très cultivés et des masses de visiteurs, en particulier les étrangers. Mais il y a des degrés d'accès différents avec des podcasts, etc. qui permettent de négocier des faisceaux un peu différents.

- Philippe Jansen : La notion de patrimoine devenue très populaire ; il y a une attente de la part du grand public, notamment grâce aux opérations archéologiques. Le problème n'est pas tellement d'être dans la médiation vis à vis des citoyens, mais d'être dans un dialogue avec les décideurs qui ont parfois une vision instrumentalisée d'un certain

discours sur le patrimoine. Les muséologues et les archéologues sont institutionnellement en dialogue constant, mais les historiens sont sans doute plus (voire trop) retranchés dans les universités. Les historiens doivent aussi penser à travailler en équipes interdisciplinaires pour la valorisation et pas seulement dans les projets scientifiques.

Sur la médiation plus particulièrement :

- Ghislain Brunel : La médiation est un métier en soi. Ce sont les mêmes principes que dans les musées. Donc là, il y a vraiment une question de spécialisation mais une base est nécessaire.

- William Blanc : Pour la médiation (ou la vulgarisation), il y a certes des questions de spécialisation mais les gens doivent être formés – en tout cas, pour ce qui relève des guides. La médiation est un métier, mais il y a aussi des « trucs » qui permettent d'accrocher les gens et de casser la distance entre les gens.

- Jannic Durand : Les guides conférenciers sont particulièrement cadrés au Louvres.

- Franck Collard : Il faut rappeler tout de même que les historiens sont nombreux à essayer de se rendre dans des lieux grands publics, animer des cafés de l'histoire, faire des conférences… et la programmation en Moyen Âge ne vide pas le café. On a quand même fait déjà pas mal de pas en direction de ce grand public cultivé, si tant est qu'il puisse être défini.

En ce qui concerne les enfants.

- Ghislain Brunel : Aux Archives Nationales, il y a un service pédagogique spécifique depuis la fin des années 1950 : environ 12000 enfants reçus et 1500 professeurs formés. Il existe des ateliers spécifiquement consacrés au Moyen Âge et ce sont les plus anciens, en lien avec le tropisme envers les sceaux, l'écrit (calligraphie), l'enluminure. Grâce aux évolutions scientifiques, on peut par exemple les faire travailler sur des domaines scientifiques, par exemple la composition de l'encre. Les ateliers sont donc de plus en plus interdisciplinaires – sciences/histoire, histoire/géo, histoire/lettre, etc. Les croisements de disciplines sont importants pour les collègues du secondaire. En outre, il y a aussi des ateliers en fonction des expositions qui peuvent être très poussés. Il existe également des ateliers « familles » sur l'écriture et la calligraphie par exemple. Et fait, les Archives travaillent avec tous les publics, notamment en Seine-Saint-Denis. Il faut utiliser les moyens que donne l'État pour développer des projets en direction des familles et des enfants, notamment dans les zones défavorisées.

- Jannic Durand : au Louvre, il existe aussi des ateliers depuis très longtemps, anciennement destinés à former le primaire et le secondaire, sur les techniques, les matières, etc. Depuis quelques années, les « ateliers » de la petite galerie sont destinés à divers publics et pas seulement au niveau scolaire. La mise en valeur sur internet n'est pas encore très importante, mais un projet devrait voir le jour l'année prochaine, au moins pour les collections virtuelles.

- Ghislain Brunel ; Aux Archives, le présentiel est privilégié. Il y a toujours de vrais matériels – carnet de guerre, chartes, etc. comme les monuments historiques…La « réalité » est importante et l'histoire ne passe pas que par les livres… Les ressources numériques existent en tant que tels, mais ne sont pas spécifiquement « classées » dans des espaces pédagogiques. La question porte peut-être plus sur la capacité à donner des modalités d'accès ; mais il y a des fiches de travail d'accompagnement qui peuvent être transmises.

- Marc Bouiron : l'Inrap possède un service spécifique et un réseau en région qui couvre tout le territoire, mais tente aussi de tenir compte des demandes des enseignants – avec la possibilité de faire des choses sur mesure.

- William Blanc : Pour les enfants, il faut tenir compte des éditions jeunesse. La demande est énorme, mais la plupart du temps, les gens qui font des ouvrages pour la jeunesse sont généralement assez ignorants. De plus, le travail sur l'image est très important. En tout cas, et c'est dommage très peu de professionnels y participent. À partir de 16-17 ans, en général, il n'y a plus d'histoire au sein de la scolarité et, sur YouTube par exemple, certaines chaînes sont catastrophiques. Mais en histoire et en histoire de l'art, on n'a pas de structures du même type que l'INRAP. C'est un problème pour toucher les grands publics. Pour l'instant, il y a des initiatives plus ou moins privées, mais il faudrait quelque chose de plus institutionnel en direction d'un public adulte.

- Franck Collard : La discipline scolaire est encore très adossée à l'institution. Avec l'Égypte, le Moyen Âge est un des thèmes historiques qui parlent le plus aux enfants ; mais les jeunes collègues sont de plus en plus mal formés dans le primaire, en tout cas en histoire ; au niveau du collège, la 5e, traditionnellement dédiée au MA est en partie « mangée » par l'histoire moderne puisque le programme va désormais jusqu'à Louis XIV. Pour le lycée, ça allait un peu mieux mais on est en train de revenir à une portion congrue. Quant aux manuels, ils sont en effet souvent indigents en effet et ne prennent pas en compte les avancées récentes. Sur la question de « l'institutionnalisation », il n'y a pas une voix unique, de nombreux jeunes s'y investissent. Mais le flot d'information est énorme et il est difficile de faire le tri. Cela dit, il faut discuter avec les youtubeurs et autres, même s'ils peuvent paraître un peu déroutants. Il y a des gens sur lesquels on peut s'appuyer, tout comme certaines sociétés de reconstitution. Il y a une demande réelle. Des partenariats sont indispensables.

- William Blanc : La production de médiévalisme est énorme, on peut s'appuyer sur elle. Mais il faut sortir du mépris.

- Marc Bouiron : il faut arriver à construire une structure qui fasse passer le message. L'institutionnalisation à l'Inrap est très forte mais cela prend quand même beaucoup de temps.

- Annick Peters-Custot : il y a un problème criant de manque de moyens dans les universités, d'où la multiplication des initiatives privées.

- Alexis Grélois : mais la légitimité est très différente entre les universitaires d'une part et les institutions culturelles.

- Aude Mairey : Il y a aussi le problème du flot provoqué par la stratégie gouvernementale axée sur les sciences ouvertes et la politique de valorisation du CNRS, surtout tournées vers les sciences dures.

- William Blanc : Un article scientifique n'est pas destiné au grand public. Il faut faire des résumés, mais cela pose un vrai problème ; de manière générale, il faut vraiment réfléchir à la place de la vulgarisation comme une partie de la reconnaissance du travail des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

- Simon Hasdenteufel : Le Moyen Âge est quand même très bien servi : voir le succès de l'exposition à la Villette, l'Histoire… Il existe des gens pour nous aider. Il y a aussi de plus en plus de Masters d'histoire publique. Il est plutôt optimiste sur la prise de conscience des jeunes.

- Emmanuelle Tixier du Mesnil : Elle moins optimiste car nous ne sommes même pas audibles auprès des gens qui font les programmes et les manuels. Sur l'islam par exemple, il y a des contresens totaux. Cela est d'autant plus grave que les collègues du secondaire

ont de moins en moins de formation. Il est nécessaire de revoir les manuels et les fiches Eduscol où il y a beaucoup d'erreurs ; mais même là, on n'arrive pas à être audible.

- Jannic Durand : C'est un problème qui touche à l'édition en général.

- William Blanc : La notion même de concevoir un livre d'histoire pose aussi un souci.

- Annick Custot-Peters : Il y a le problème de la définition du public de « vulgarisation » selon les médias. Qui écoute Emmanuel Laurentin ? Qui lit *L'Histoire* ? C'est dans le niveau le plus léger que se situe la concurrence la plus grande avec les « amateurs » plus ou moins bons. Tout le monde convient qu'un archéologue doit avoir des compétences techniques. Mais pour les historiens, c'est différent. Il faut montrer que la fabrique de l'histoire est un métier.

- Antoine Destemberg : La différence entre l'archéologue et l'historien porte sur le fait que, pour le grand public, les connaissances techniques que doit maîtriser l'archéologue sont plus immédiatement évidentes. Les historiens auraient tout intérêt à ne pas se contenter de vulgariser uniquement les résultats de la recherche, mais plutôt d'essayer de penser une vulgarisation qui explique les méthodes de l'historien et replace ces résultats au sein des débats historiographiques.

- Florian Besson : Il y a aussi le problème de l'autorité de la parole de l'historien autorisé… Sur Wikipédia par exemple, cela fait des années qu'il s'échine à réécrire les articles sur les croisades mais ils sont modifiés tout de suite après.

La discussion a montré la richesse des échanges, mais aussi l'ampleur des problèmes à résoudre…

La table-ronde s'achève vers 16h30 et le président invite les participants à partager le pot amical.

Présentation du dispositif GIS CollEx-Persée

Assemblée SHMESP
10 novembre 2018

DES CADIST À COLLEX

LES CADIST

- Un réseau structuré à partir du début 80 sur le modèle des SSG (Sondersammelgebiete) financés par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DSG)
- Modèle disciplinaire avec 33 CADIST

- Acquisitions de niveau recherche support imprimé et électronique

L'exemple de la BIS

- *Porteuse de 3 CADIST (histoire moderne et géographie, histoire médiévale en 1992, sciences de l'Antiquité en 2008).*
- *Montant de la subvention totale en 2013 : 348 K€*
- *Contribution à l'essor d'une offre électronique ample*

EVOLUTION RECENTE

- 2014-2016 : disparition des SSG au profit des FID (Fachinformationsdienste).
- Evolution des CADIST depuis 2011 ; émergence à partir de 2012 du dispositif CollEx créé fin 2014 avec des contraintes croissantes
- de 2014 à 2016 : 50% des subventions « fléchées » vers des projets spécifiques

COLLEX - PERSÉE
UNE INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE

- CollEx, associée à la plate-forme de numérisation Persée, devient avec HAL, NUMÉDIF et OPEN-EDITION, une des infrastructures de recherche de l'IST dans la *Stratégie nationale des infrastructures de recherche* 2016. Sa candidature est portée par l'Alliance Athena.

- CollEx-Persée identifie les bibliothèques comme des acteurs invisibles de la recherche. Il a pour missions de gérer et valoriser les grands fonds scientifiques et patrimoniaux, piloter les politiques d'acquisition et de conservation partagée.

- Projet de GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) en 2016 pour doter CollEx-Persée de statuts et d'une gouvernance stable et lui permettre de fédérer des moyens et des compétences de façon souple (pas de personnalité juridique).

- Il doit coordonner des politiques documentaires au service de la recherche,
  - Porter des appels à projet
  - Labelliser un certain nombre de collections, ouvrant droit à des financements du ministère.

COLLEX- PERSEE
SCHEMA FONCTIONNEL ET CADRE DU GIS

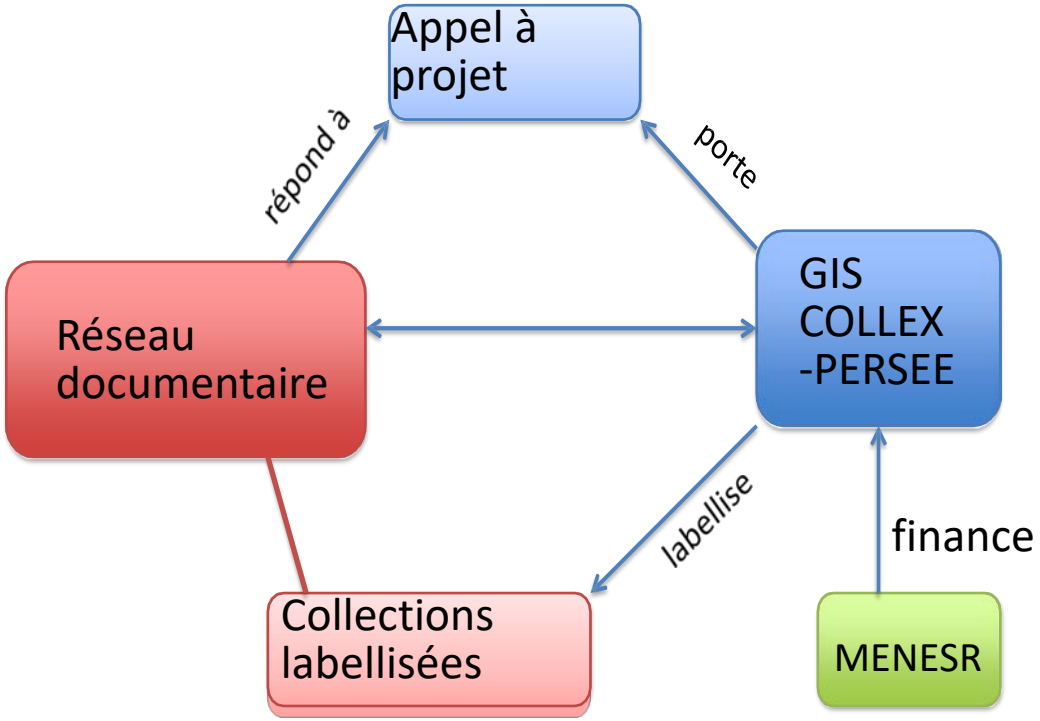

Convention de constitution du GIS mise en signature le 24 octobre 2017

Durée : 6 ans (2017-2022)

17 membres : MESRI, ABES, BnF, BNUS, CNRS, CTLes, Campus Condorcet, ENS Lyon, IEP de Paris, MNHN, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UGA, Paris Descartes, Paris Nanterre, Paris Sud

Porteur du GIS : BNUS

3 niveaux d'organisation:

-bibliothèques délégataires
-bibliothèques associées
-bibliothèques labellisées

COLLEX- PERSEE
BIBLIOTHÈQUES DELEGATAIRES ET ASSOCIÉES

- **9 établissements « délégataires CollEx »** désignés pour renforcer les collections de leurs bibliothèques. Pour ces dernières, dites « bibliothèques délégataires », ils bénéficient d'une dotation annuelle destinée à mettre en œuvre le programme d'actions décrit dans le dossier de candidature.
- **La BIS** est désignée délégataire en Histoire, Sciences de l'Antiquité, Philosophie et Géographie
- **10 bibliothèques associées** : désignées en même temps que les bibliothèques délégataires parmi les structures documentaires proposées par des établissements candidatant sur l'AAMI pour être membres du GIS

→UPMC, Université Paris Dauphine, PSL, Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Lille, INHA, Musée du quai Branly, Université Bordeaux-Montaigne, Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, BULAC

COLLEX- PERSEE
INSTANCES DE GOUVERNANCE

Conseil de membres – 1 rep. de chaque partie signataire + Dir UMS Persée

- Fixe les orientations stratégiques du GIS
- Approuve le programme annuel d'activité et budget prévisionnel
- Nomme les membres du Conseil Scientifique

Conseil scientifique – 15 membres

- Avis sur les programmes proposés au GIS
- Avis sur les demandes de financement
- Recommandations sur les orientations stratégiques,
- Evaluation scientifique des réponses aux appels d'offres
- Peut soumettre au conseil des membres la liste de collections éligibles à une labellisation « CollEx »

Comité opérationnel – 1 rep. de chaque bibliothèque délégataire

- Propose le programme annuel d'activité et budget prévisionnel
- Coordonne son activité opérationnelle

COLLEX- PERSEE
LES 4 AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2018

Valorisation et cartographie	Réalisation d'une première carte en ligne, appuyée sur les outils de signalement existants (Archives nationales, BnF, CCfr, etc.) et sur les collections d'excellence labellisées. Pas d'appel à projets en 2018
Numérisation	Définition d'une politique nationale et des modalités de financement pour accompagner sa mise en œuvre Les AAP privilégieront l'instrumentation de corpus déjà numérisés et le soutien à des outils mutualisés. **Appel à projets en 2018**
Acquisitions	En lien avec Couperin, expérimentation avec quelques éditeurs pour valider les conditions d'un accès national à des ressources très spécialisées ; élaboration d'un vade-mecum précisant le périmètre d'intervention de CollEx-Persée, l'organisation des achats et les modalités de stockage des ressources
Services innovants	Modernisation de la fourniture de documents à distance et soutien à de nouveaux services orientés recherche • édition en ligne • open access • fouille de textes (TDM) • gestion de données de la recherche en particulier associées à l'exploitation de corpus • conception et mise en œuvre de référentiels de données • formation des chercheurs et doctorants à la gestion de leur information et de leurs données...)